

2.11 Les Cordées de la réussite : un levier pour l'égalité des chance



En synthèse

Ce dispositif vise à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances pour lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

La nouvelle impulsion donnée en 2020 aux Cordées de la réussite, outre le partenariat qui lie les établissements du second degré et du supérieur et les publics cibles clairement identifiés, met en exergue l'enjeu de la co-construction d'un programme permettant l'ouverture et l'émancipation progressive des jeunes des établissements sources par la mobilisation des étudiants de la tête de cordée notamment. Les établissements de l'enseignement agricole peuvent élargir aux cordées de la réussite à deux titres: être tête de cordée, être établissement source. Une charte des Cordées permet de guider les partenariats, de plus la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a produit une note de service DGER/SDPFE/2023-326 qui précise les modalités propres aux élèves issus de l'enseignement agricole.

Deux possibilités de participation au programme

Être tête de Cordée

Il faut posséder une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou un BTSa pour obtenir l'autorisation d'ouverture (comité de pilotage régional coprésidé par le recteur de région

académique et le préfet) et fédérer autour de soi les établissements de l'Éducation nationale du secteur collèges et lycées. Les cordées ne sont pas un outil de recrutement toutefois elles offrent une caisse de résonance à nos formations et à nos métiers. L'engagement via du tutorat semi-collectif de nos apprenants de BTSa auprès de collégiens issus des zones rurales isolées ou de quartiers politique de la ville peut faire l'objet de projets en lien avec les capacités C2.4 « Conduire un projet » et C3.3 « Communiquer avec des moyens adaptés ». Les rectorats disposent d'une enveloppe allouée par le Ministère de l'enseignement supérieur ventilée selon les programmes élaborés en réponse à l'appel à projets. Les lycées agricoles peuvent y prétendre. La gestion des dossiers et des appels à projets est réalisée au niveau de chaque rectorat.

Être établissement source

Permettre à ses apprenants depuis la classe de 4^e jusqu'au bac de bénéficier d'actions et d'activités de nature à éveiller leur curiosité, à leur ouvrir le champ des possibles et à sécuriser leur parcours. Pour mémoire, les élèves de terminale peuvent être « tagger » dans le Parcoursup.



Cela peut se matérialiser dans des activités telles que : prise de parole en public, développer la confiance en soi, culture artistique et humaniste, activités sportives, colloques ou manifestations diverses, découvrir le monde professionnel et les métiers, découvrir les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés, développer l'élaboration du projet professionnel.

S'engager dans une Cordée

Le préalable de l'investigation

- ▶ Réfléchir avec l'équipe éducative sur les objectifs recherchés d'une intégration à une Cordée de la réussite et à l'articulation avec le programme d'orientation conduit dans l'établissement.
- ▶ Consulter les informations sur le dispositif.
- ▶ S'assurer de l'adhésion des équipes pour le suivi et l'accompagnement du dispositif.

- ▶ Se renseigner sur les cordées existantes et leur programme dans la région académique.
- ▶ Prendre l'attache du référent académique les cordées de la réussite pour analyser les possibilités.

La mise en œuvre opérationnelle

- ▶ Prendre contact avec la tête de Cordée
- ▶ Discuter de la possible intégration sur la base de la définition d'un programme d'actions avec le référent de la tête de Cordée.
- ▶ Prendre connaissance de la Charte des Cordées de la réussite.
- ▶ Signer une convention de partenariat intégrant les engagements partagés en matière de programme, d'engagements humains et financiers des deux parties
- ▶ Respecter les étapes clés

Les étapes clés d'une Cordée de la réussite



EN SAVOIR PLUS

- ▶ Note de service de la DGER «Cordées de la réussite» : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-326>
- ▶ Site : <https://www.cordeesdelareussite.fr/>
- ▶ Charte des Cordées de la réussite : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/charte-des-cordees-de-la-reussite-48528>
- ▶ Guide méthodologique : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-methodologique-destination-des-tetes-de-cordees-50237>